

78^{ème} GRAND PRIX F1 MONACO

OBLIGATIONS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE BOUCHE

Du 14 au 16 mai 2021

Tranche Horaire	CLIENTÈLE AUTORISÉE <i>Seules les personnes appartenant aux catégories ci-dessous sont autorisées</i>
<p>De 6h à 11h pour les activités de bars, snack, boissons, petit déjeuner</p> <p>de 11h à 15h pour le service du déjeuner</p> <p>de 19h à 22h pour le service du dîner</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nationalité monégasque ou disposant d'une résidence à Monaco ; ■ Exerçant une activité professionnelle dûment autorisée en Principauté, accompagnés le cas échéant, d'un ou plusieurs membres de leur foyer ; ■ Scolarisés, étudiant ou en formation ; ■ Séjournant dans un établissement hôtelier de la Principauté ; ■ Les personnes disposant d'un badge/laissez-passer du Grand-Prix de F1.

Du 17 au 19 mai et du 24 au 25 mai 2021

Tranche Horaire	CLIENTÈLE AUTORISÉE <i>Seules les personnes appartenant aux catégories ci-dessous sont autorisées</i>
<p>De 6h à 19h pour les activités de bars, snack, boissons, petit déjeuner</p> <p>de 11h à 15h pour le service du déjeuner</p> <p>de 19h à 23h pour le service du dîner</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nationalité monégasque ou disposant d'une résidence à Monaco ; ■ Exerçant une activité professionnelle dûment autorisée en Principauté, accompagnés le cas échéant, d'un ou plusieurs membres de leur foyer ; ■ Scolarisés, étudiant ou en formation ; ■ Séjournant dans un établissement hôtelier de la Principauté ; ■ Les personnes disposant d'un badge/laissez-passer du Grand-Prix de F1.

Du 20 au 23 mai 2021 – Jours des épreuves

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- La vente à emporter d'alcool, de boissons alcooliques et alcoolisées est interdite.
- Toute ambiance musicale et toute diffusion de musique dans les locaux et sur l'espace public sont interdites.
- De 19h à 23h, la clientèle d'un établissement de bouche ne peut bénéficier des activités de bar de l'établissement pendant les horaires de service autorisés qu'à condition qu'elles soient servies et consommées exclusivement à table et en accessoire d'une prestation de restauration.

Tranche Horaire	CLIENTÈLE AUTORISÉE <i>Seules les personnes appartenant aux catégories ci-dessous sont autorisées</i>
<p>De 6h à 19h pour les activités de bars, snack, boissons, petit déjeuner</p> <p>de 11h à 19h service continu du déjeuner</p> <p>de 19h à 23h pour le service du dîner</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nationalité monégasque ou disposant d'une résidence à Monaco ; ■ Exerçant une activité professionnelle dûment autorisée en Principauté, accompagnés le cas échéant, d'un ou plusieurs membres de leur foyer ; ■ Scolarisés, étudiant ou en formation ; ■ Séjournant dans un établissement hôtelier de la Principauté ; ■ Les personnes disposant d'un badge/laissez-passer du Grand-Prix de F1. ■ Les personnes possédant une invitation ou un billet en tribune délivrée par l'Automobile Club de Monaco pour assister aux épreuves en tribune.

RAPPEL

Application des Décisions Ministérielles en vigueur notamment :

- Pour le déjeuner et le dîner, la réservation est obligatoire et sur présentation des justificatifs (*pour les personnes séjournant à l'hôtel, voir justificatif de réservation hôtelière au verso*).
- 6 personnes maximum à table.
- Diffusion d'ambiance musicale proscrite dans les établissements et leurs terrasses.
- Lors du dîner, la clientèle d'un établissement de bouche peut bénéficier des activités de bar de l'établissement, sous réserve qu'elles soient servies et consommées exclusivement à table et en accessoire de la prestation de restauration.

JUSTIFICATIF DE RÉSERVATION HÔTELIÈRE

(en application de la Décision Ministérielle du 30 avril 2021, prise en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine n° 6.387 du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre du règlement sanitaire international (2005) en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies.)

Je soussigné(e),

Fonction :,

Établissement :,

Certifie que la ou les personne(s) ci-après désignée(s), cliente(s) de l'établissement visé ci-dessus, a (ont) réservé une chambre d'hôtel dans l'établissement précité du au

Nom(s) :
.....
.....

Prénom(s) :
.....
.....

(Nom et cachet de l'établissement) Fait à Monaco, le